

Loi TRAVAIL

Réforme COLLEGE

PPCR et SALAIRES

Réforme des RYTHMES SCOLAIRES

RIEN N'EST JOUE !

RESTONS MOBILISE-E-S et EN ACTION

Ce fut un bel été mais à y regarder de plus près, on est tenté de dire qu'il fut... pourri. Quel autre mot pourrait mieux qualifier cet été où on ne retiendra que ce débat sur la tenue vestimentaire correcte et admise pour les femmes sur les plages. Calcul électoral aidant, on a fait du nouveau maillot de bain le symbole du combat pour la laïcité, la libération de la femme, et la sauvegarde des valeurs républicaines. Rien que ça ! Heureusement, l'état de droit a su refroidir les esprits échauffés et rappeler quelques principes dont celui de LIBERTE.

Bien pratique cette tentative de faire oublier le passage en force de la Loi Travail avec un 49-3 honteux qui a mis un terme au débat parlementaire. Loi Travail, soit dit en passant, qui pénalise en premier lieu les femmes. Inutile, Messieurs les Donneurs de Leçon, de rappeler que l'autonomie des femmes et donc leur libération passe par le travail et l'égalité salariale. Les parlementaires se taisent, mais pas les salarié-es. 71% des Français rejettent la loi Travail et 55% jugent que les syndicats ont raison de reprendre le combat à la rentrée. C'est ce qu'on a fait le 15 septembre. C'est ce qu'on fera après. **Jusqu'à l'abrogation de la loi.**

Inutile, Messieurs les Donneurs de Leçon, de rappeler que l'autonomie et donc l'émancipation passe par l'éducation. La Réforme du Collège présentée comme étant LA solution pour l'égalité des chances contient en elle les germes de l'inégalité. Et même les défenseurs de cette réforme admettent, pas trop fort mais admettent quand même, que les moyens ne sont pas là... Sans moyens et avec la conviction de la grande majorité que c'est une mauvaise réforme, elle est vouée à l'échec, jusqu'au prochain constat PISA, jusqu'à une prochaine réforme....Et ainsi va la farce dont les élèves et les personnels sont les dindons.

Pour la CGT Educ'action, l'appel est simple : sortez de votre coquille, syndiquez-vous pour qu'ensemble nous portions les revendications pour un autre projet pour l'école, pour des salaires revalorisés, et un code du travail protecteur et garantissant la hiérarchie des normes.

Y. Soltani

Sommaire p1 : Edito - p2 : Audience rectorat - p3 : Rentrée dans les écoles - p4 : Rentrée au lycée Niepce/Balleure - p5-6 : Adresse P. Martinez - p7 : Mobilisation 8 et 15/09 - p8 : Conseil d'Administration - p9 : Stage PLP - p10 : Actualités

Dispensé de timbrage

CHALON

La Vie de l'Académie
URSEN

CGT EDUC'ACTION

2, rue du Parc
71100 Chalon sur Saône

Tél : 03-85-46-09-07

Site : www.cgteducdijon.org

E-mail :

ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr

N°CPPAP 1119-5-07066

Dir. de la publication : C. Cadot

Imprimé par nos soins

Bimestriel prix 1€

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N° 118 Septembre 2016
Déposé le 19 Septembre 2016

Réforme du Collège

Compte rendu de l'audience du 8 septembre avec la rectrice.

« Dans la joie et le bonheur... »

Dans le cadre de l'action unitaire contre la Réforme du collège, la CGT Educ'action, le Snes-FSU et FO ont demandé une audience auprès de la rectrice, Frédérique Alexandre-Bailly, nouvellement nommée dans l'académie. En sa présence et celle de M. Bohn, secrétaire général, Mme Dauvergne, IPR, et M. Dorge, directeur de cabinet, ont été exposées les raisons de cette nouvelle action pour l'abrogation de la réforme. Au-delà de l'amertume laissée par une publication du décret au lendemain d'une grève majoritaire, et après des jours de formation, d'heures de réflexions et débats souvent houleux dans les établissements, et 7 jours après la rentrée, un premier constat peut être fait : là où la réforme a été appliquée à minima, la rentrée semble se passer correctement. Cependant, force est de constater qu'il y a une grande hétérogénéité dans l'application de cette réforme. Faite et mise en place dans l'urgence, elle obéit à un calendrier électoral au risque de déstabiliser durablement les élèves et les équipes. Les collègues ont du mal à appréhender cette réforme et en ressentent douloureusement les effets dans leurs conditions

de travail : une charge de travail considérable avec tous les programmes qui changent de la 6^{ème} à la 3^{ème} en même temps, des collègues sur plusieurs établissements qui se retrouvent avec plusieurs EPI, les temps de concertation difficiles, voire impossibles, des manuels scolaires pour tous les niveaux pensés par les éditeurs dans l'urgence (et qui seront donc sûrement remisés), des classes entières sans manuels scolaires, des effectifs toujours chargés, l'AP en classe entière, sans parler de l'absence de réflexion sur la prise en charge de la difficulté scolaire, qui, rappelons-le, était une des raisons de la réforme ! La recomposition des cycles avec la 6^{ème} dans la continuité du CM2 aura du mal à trouver du sens sur le terrain où la concertation avec le 1^{er} degré est difficile. Les Conseils Ecole-Collège viennent s'ajouter aux nombreux temps de réunions de conseils (Ecole / pédagogique / d'enseignement / de classe / d'administration et les commissions qui en émanent, etc.). Quand fait-on notre métier ? N'oublions pas la Vie scolaire qui, sous pression, ne voit pas sa dotation abondée.

Ont été également évoquées les inégalités entre établissements publics, les territoires, mais aussi entre le public et le privé que porte cette réforme en son

sein : la disparition progressive du cadre national, le flou sur les cartes des langues, les dérogations faites aux établissements privés sous contrat sur les amplitudes horaires et l'organisation des enseignements (arrêté du 19 mai 2015). Qu'en est-il dans l'académie ?

La rectrice a pris note des remarques et demande aux organisations syndicales de faire remonter les difficultés. Elle convient que cette réforme génère du stress et induit une charge de travail considérable. S'ensuit une leçon sur la différenciation dans la pédagogie qui doit permettre à l'enfant d'apprendre « dans la joie et le bonheur »... et sur l'autonomie de l'enseignant ! Mme Dauvergne a rappelé le 2^{ème} temps de formations d'approfondissement prévu au 1^{er} trimestre, entre octobre et décembre, et pour lesquelles 2500 professeurs se sont inscrits.

Bref, nous sommes restés sur notre faim, et il faudra sans doute remettre le couvert ! Pour la CGT Educ'action, cette réforme n'est pas la réponse aux difficultés que rencontre l'école aujourd'hui. Une nouvelle réflexion doit être engagée avec en préalable l'abrogation de la Réforme du Collège.

Y. Soltani

Rentrée dans les écoles : A chaque saison son rituel...

Septembre n'échappe pas à celui de la rentrée scolaire, mais aussi à celui du fameux bilan de rentrée.

Dans le premier degré, les collègues ont dû faire face à de très nombreuses nouveautés. Au premier rang, le changement de tous les **programmes de l'école élémentaire**, un an après celui des programmes de maternelles. Et comme l'an passé, ils n'ont pas été formés par notre administration, réunis pour en prendre connaissance, eu le temps de les digérer... Et comment auraient-ils pu le faire ? Une nouvelle fois, la version papier des programmes ne leur a pas été distribuée ! Sous couvert d'être numérique, les enseignant-e-s paient la facture de l'austérité de leur propre poche. Bref, il faut reconnaître, de façon un peu surnoise, que tout ce travail préparatoire sera récompensé par d'autres nouveautés de la rentrée : augmentation du point d'indice et **augmentation de l'ISAE** ! Alléluia ! Bon restons mesurés et relativisons cette manne financière de rentrée. L'augmentation du point d'indice de 0,6% ne nous fera gagner en moyenne qu'une vingtaine d'euros mensuellement... Pas de quoi envisager nos vacances sur l'île paradisiaque que nous convoitons d'acheter... Et puis l'augmentation de l'ISAE avec son versement mensuel doit nous faire espérer toucher 86€ mensuels, soit un gain de 50€ par rapport à l'année passée... Sauf que pour récompenser nos efforts en cette rentrée, le ministère vient d'annoncer que cette ISAE ne sera pas versée tout de suite et qu'il faudra attendre la paie d'octobre ou novembre pour la toucher ! Ben voyons...

Au-delà de ça, n'oublions pas que cette rentrée 2016 coïncide aussi à une nouvelle organisation des **décharges de direction** avec une prise en compte du volume de travail des collègues. Si on peut s'en réjouir, la CGT Educ'action aurait aimé qu'on aille plus loin et qu'on donne enfin aux écoles un fonctionnement collégial permettant un travail collectif et un partage des responsabilités. N'oublions pas non plus que sur notre académie, cette rentrée dans le premier degré est historique puisque dans

certains départements, comme l'Yonne, on va recourir à des **personnels contractuels** pour faire face au manque d'enseignant-e-s. N'oublions pas aussi que dans quasiment tous les départements bourguignons, la rentrée s'est faite avant la dernière CAPD d'ajustement des postes. Conséquence : des profs dans toutes les classes ou presque le 1^{er} septembre, mais des profs affectés autre part après une semaine de cours ! Et de fait, des élèves qui ont changé d'enseignant-e quelques jours après la rentrée. On peut s'interroger sur cette gestion des ressources humaines qui fragilise des enfants, de maternelle particulièrement, qui ont besoin de repères et d'assurance. Les parents disent d'ailleurs qu'il a fallu gérer deux rentrées pour leurs enfants... Quand l'administration oublie la pédagogie et la bienveillance qu'elle prône...



Et puis comment ne pas terminer ce tour d'horizon sans évoquer le traitement du **fait sécuritaire**. Suite à la série d'attentats

survenus en France depuis 10 mois, le MEN a de nouveau mis le paquet sur la question de la sécurité dans les écoles. La question est grave et mérite plus que le traitement qui en a été fait. On rappelle simplement qu'à vouloir tout mettre sur les épaules des profs, le MEN oublie ses obligations et oublie de réfléchir à la mise en œuvre de ses mesures : comment accepter que les directeur-trice-s donnent leur numéro de portable personnel pour d'hypothétiques mises en sécurité ? Surtout, comment organiser de futurs exercices de mise en sécurité qui tendent à traumatiser des élèves ? A Nice par exemple, des enfants ayant perdu des proches le 14 juillet seront amenés à jouer les victimes... Enfin, comment accepter que des parents ne puissent pas accompagner leurs enfants entrant en petite section le jour de la rentrée ?

Bref, une *bonne rentrée sereine* comme l'a rappelé la DASEN de l'Yonne... De qui se moque-t-on ?

J. Sinot

Le lycée Niepce de Chalon adopte la réforme du calcul du Rectorat : Addition x Soustraction x Division = moyens constants !!

Ces dernières années, le rectorat a souvent demandé au lycée Niepce de rendre des heures et de trouver des solutions de mutualisation face au manque de recrutement en seconde. Le faible vivier d'élèves affecte aussi les niveaux supérieurs.

Le lycée et sa communauté éducative ont mis en place une politique de communication et de promotion pour inverser la courbe : interventions dans tous les collèges, mobilisation pour les journées portes ouvertes et présence dans les salons d'orientation ont été les actions les plus remarquables.

Les efforts ont porté leurs fruits et nous avons réussi à faire repartir les effectifs à la hausse. Au passage, le ministère et sa réforme STI, mais aussi le gouvernement et sa « lutte » contre le chômage ne peuvent pas afficher de tels résultats !

C'est pourquoi beaucoup d'enseignant-e-s du lycée ont été surpris-es par l'annonce lors de l'Assemblée Générale de rentrée de l'annonce du rejet de 31 premiers vœux en seconde. Ces 31 élèves ont été attirés par la découverte de la technologie et des sciences (entre autres par le biais des enseignements d'exploration), que seul le lycée Niepce propose ! Le Rectorat choisit donc de ne pas accueillir ces 31

**Moins d'élèves ces dernières années
= fermeture de classe, efforts de mutualisation, abandon d'options et départ de collègues...**

**Plus d'élèves
= AUCUN EFFORT DU
RECTORAT**

premiers vœux alors que des places sont encore disponibles dans les autres lycées chalonnais. Voilà donc comment le rectorat gère les vœux des élèves lorsqu'il choisit de mener sa rentrée à moyens constants !

Cette même politique percute une nouvelle fois le lycée Niepce à la rentrée ! Les taux de pression (nouveau terme pour désigner les effectifs) en seconde et en première sont difficilement tenables. Il faudrait pour faire une rentrée correcte, une division de seconde et une division de première supplémentaires. On en appelle à l'autonomie de l'établissement pour choisir s'il préfère l'ouverture d'une première ou l'ouverture d'une seconde !

Impossible pour le lycée d'organiser le niveau de première sans une division supplémentaire, le choix est donc vite établi. Mais quelles conséquences pour le niveau de seconde ?

Si les élèves de premières auront des conditions satisfaisantes par l'arrivée de moyens pour faire face au taux de passage et les arrivées extérieures, que dire des élèves de 2^{nde} à 37 par classe, et les 31 jeunes qui se voient refuser l'accès à leur premier vœu ?

Le contexte plus général n'est pas plus rassurant. Les annonces du Président Hollande donnent le ton dès la rentrée : « Le lycée doit être la prochaine étape de nos réformes en matière d'éducation ». Si le lycée, qui a déjà subi une réforme des voies technologiques et professionnelles, doit subir une nouvelle réforme dans la ligne de celle des rythmes scolaires du 1^{er} degré et celle du collège, nous avons à craindre pour notre temps de travail, son organisation et son annualisation, l'augmentation de nos tâches périphériques ou encore la déstructuration des enseignements disciplinaires

Un exemple parmi tant d'autres qui nécessite que les enseignant-e-s s'organisent et se mobilisent au plus vite pour, avec la population, obtenir un autre projet pour l'Education nationale.

C. Cadot

NDLR : Le 12 septembre, les syndiqué-e-s CGT ayant renseigné une adresse mail ont reçu le message suivant de Philippe Martinez. Si La Vie de l'Académie de Dijon arrivera dans vos boites aux lettres après le 15 septembre, nous pensons que ce message doit être lu par tous.



AUX SYNDIQUE(E)S CGT

Montreuil, le 12 septembre 2016

Cher(e) Camarade,

Après cette période de congés bien méritée où certains ont pu, je l'espère, partir en vacances et décompresser, c'est la rentrée.

Cet été a été marqué par de nouveaux attentats avec de nombreuses victimes à Nice et à Saint Etienne du Rouvray.

La CGT a exprimé ses condoléances et toute sa solidarité aux familles et proches des victimes. A cette occasion, elle a aussi rappelé l'engagement et le sens du devoir de tous les fonctionnaires des services publics.

Face à ces événements dramatiques, le gouvernement et une partie importante de la classe politique n'a pas hésité à faire de la surenchère sécuritaire laissant la place à des dérives dangereuses. L'emballage politico-médiatique autour du « burkini », en est la triste démonstration.

Si nous condamnons sans réserve les attentats, toutes les formes de radicalisation et les intégrismes religieux d'où qu'ils viennent, nous refusons avec force toute stigmatisation de citoyens ou de résidents de notre pays. Comme nous l'avions écrit au mois de novembre 2015, le renforcement nécessaire de la sécurité ne doit pas se traduire par une remise en cause des libertés individuelles et collectives.

C'est particulièrement vrai concernant l'action syndicale. Nous l'avons vécu dans et en marge des manifestations dans plusieurs villes, le gouvernement menaçant même d'interdire une manifestation à Paris. La criminalisation de l'action syndicale est également présente dans les entreprises avec notamment les Goodyear, les Air France et les trop nombreux autres dont on parle moins dans la presse.

En cette rentrée, nous n'avons pas tourné la page de la loi de travail. Le formidable mouvement social qu'a connu notre pays durant plusieurs mois n'est pas terminé. Semaine après semaine, des centaines de milliers de personnes ont participé régulièrement ou de façon ponctuelle à cette mobilisation. Début juillet, l'opinion publique restait très majoritairement défavorable à cette loi malgré son adoption par le biais de l'Article 49-3 à l'Assemblée nationale. 55% de cette même opinion considérait que les mouvements de contestation devaient se prolonger au-delà des congés.

Je profite de ce courrier pour saluer le travail des syndiqués et des militants de la CGT pour la réussite des nombreuses journées d'action mais également des mobilisations et grèves reconductibles dans les entreprises et les services.

Aujourd'hui, nous réclamons l'abrogation de ce texte, comme nous l'avions obtenu il y a dix ans avec le CPE.

La bataille doit se poursuivre aussi dans les entreprises avec un slogan qui pourrait être : « *Pas de loi travail dans ma boîte* »

Nous voulons que les questions sociales soient au coeur de cette rentrée et qu'elles pèsent dans les débats autour des prochaines échéances électorales. Les principales préoccupations des salariés, des retraités et des citoyens plus globalement demeurent la lutte contre le chômage et la défense du pouvoir d'achat.

La CGT doit refuser cette fausse alternative qui consisterait à choisir entre le pire et le moins pire se traduisant à chaque fois par des reculs sociaux. Nous revendiquons le meilleur car la France et les grandes entreprises du pays ont les moyens de financer des politiques sociales ambitieuses. Notre pays se classe troisième mondial en termes de hausse des dividendes versés aux actionnaires au deuxième trimestre 2016, soit 35 milliards d'euros et une hausse de 11,2%. C'est particulièrement le cas pour les banques. Ce sont ces mêmes grands groupes qui bénéficient le plus des crédits d'impôts et d'exonérations de cotisations sociales.

Nos principales revendications, la réduction du temps de travail, avec comme références les 32 heures hebdomadaires et l'augmentation des salaires, sont plus que légitimes. Elles sont de surcroît, le meilleur moyen de lutter contre le chômage.

Etre à l'offensive, porter nos propositions alternatives, voilà notre programme pour cette rentrée.

Alors rendez-vous dès le 15 septembre et les semaines qui suivront dans l'action.

Très fraternellement,



Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT



LOI TRAVAIL

Vous avez dit baroud d'honneur ?

Si tous les médias reprenaient en cœur depuis quelques jours que cette journée du 15 septembre serait la dernière action du mouvement social contre cette Loi profondément rétrograde, les préavis de grève dans les entreprises et les cortèges leur indiquent qu'ils se sont trompés.



Alors oui, soyons honnêtes et reconnaissons que le niveau de mobilisation n'était pas de même ordre que celui en mai par exemple, mais pour une reprise après la pause estivale, les citoyens se sont mobilisés.



Sur tout le territoire, ce sont plus de 110 manifestations et rassemblements qui se sont déroulés à l'appel des 7 organisations

mobilisées pour continuer de dire NON à la loi travail. Et malgré les mesures de sécurité draconiennes imposées par des préfectures pour pouvoir se rendre sur certains lieux de manifestation, plus de 170 000 salarié-e-s ont bravé les interdits et battu le pavé pour la 14ème fois.



En Bourgogne, les cortèges étaient à nouveau largement fournis des syndiqué-e-s CGT et CGT Educ'action qui rejettent une mauvaise loi, dangereuse pour les travailleur-se-s d'aujourd'hui et de demain.

La CGT continuera de se mobiliser pour faire barrage à cette loi (qui n'a pas été votée mais arbitrairement imposée aux salarié-e-s de ce pays) et exiger son abrogation.

Alors non, vraiment, l'heure n'est pas venue de rentrer au bercail et de se coucher face aux attaques libérales portées par le gouvernement et le MEDEF.

Notre force c'est le TOUS ENSEMBLE pour porter nos valeurs de solidarité. Alors construisons nous-même la convergence de nos luttes car comme le disait Georges Seguy, "il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager".

Octobre 2016

Conseil d'Administration : Je reprends le chemin des urnes !

Il reste peu de temps pour déposer une liste CGT Educ'Action, mais c'est encore possible jusqu'au lundi 26 septembre. Besoin de conseils ? N'hésitez pas à nous contacter.



Y être ou ne pas y être ?

Pour la CGT Educ'action, telle n'est pas la question.

Là où nous le pouvons, il faut y être !

En plus des moyens d'enseignements (les postes) et des moyens de fonctionnement (le budget), il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les EPLE. La question de l'autonomie, avec les conséquences désastreuses sur les services et la mise en concurrence entre établissements mais aussi entre les collègues au sein même d'un établissement, est un point sur lequel la CGT Educ'action est non seulement vigilante mais qu'elle combat car elle est porteuse d'inégalité.

Quelques rappels :

Tous les personnels sont électeurs et éligibles sauf les personnels en congé longue maladie et longue durée et les vacataires effectuant moins de 150 heures à l'année.

La CGT Educ'action revendique le droit de vote pour tous !

Nous appelons l'ensemble des collègues à produire leur vote, soit physiquement le jour du vote, soit par correspondance lorsque l'absence ce jour-là est prévisible.

Le vote par correspondance est possible, mais il se prépare. Le matériel prévu à cet effet est disponible au secrétariat de votre établissement. Il vous sera envoyé si vous êtes en arrêt maladie (Attention : le matériel de vote doit être parvenu aux électeurs au moins 6 jours avant le scrutin).

Si vous êtes sur plusieurs établissements, il suffit de faire connaître votre choix de bureau de vote. Les TZR votent dans leur établissement de rattachement.

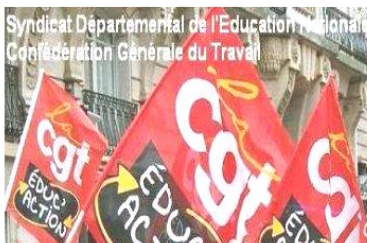
Le bureau de vote est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint. Il doit être ouvert 8 heures consécutives sans interruption, être facilement accessible, avoir une urne pour chaque collège et au moins un isolement.

Le dépouillement est public et suit immédiatement la clôture du scrutin.

Dans la mesure du possible, prévoir un délégué CGT Educ'Action dès l'ouverture et jusqu'à la fin des opérations de dépouillement.

Voter pour les listes comprenant des représentants CGT Educ'action c'est donner de la voix à vos revendications.

**le syndicat, c'est
le rassemblement
des salariés,
le syndicat est ce
qu'on en fait.
Adhérez, militez !**



Plus d'infos :
Guide juridique et syndical de l'EPL
<http://www.unsen.cgt.fr/guides-juridiques-topmenu-87/guide-de-l-epile>

Ce stage, annoncé une première fois mais annulé, est de nouveau proposé. Il est ouvert à tou-te-s, syndiqué-e-s et sympathisant-e-s. N'hésite pas à le proposer à tes collègues.

Lycées Pro ou polyvalents, SEGPA et EREA, lycées et campus des métiers, CFA Quels sont les enjeux de l'enseignement professionnel aujourd'hui ?

La CGT a décidé, 30 ans après la création du Bac Pro, de lancer auprès de ses syndiqué-e-s et sympathisant-e-s, un débat sur l'avenir de la voie professionnelle, aujourd'hui particulièrement malmenée par les politiques ministérielles et le développement du tout apprentissage.

La CGT Educ'action de l'académie de Dijon vous invite à participer largement au

Stage PLP

Le jeudi 17 et vendredi 18 NOVEMBRE 2016

À Chalon sur Saône

Depuis la réforme de la voie professionnelle de 2009 notre métier d'enseignant-e a considérablement évolué quelle que soit la matière enseignée. Ce stage devrait permettre aux collègues d'avoir des éléments de réponse mais aussi de débattre sur le bilan de cette réforme et sur les problématiques actuelles des lycées professionnels: apprentissage, régionalisation, conditions de travail, certification des diplômes, post bac, PFMP...

Quelles sont nos réponses syndicales, que devons-nous défendre, que faut-il changer ?

Deux camarades, membres de la direction de la CGT Educ'action et responsables du pôle Enseignement professionnel national seront présents pour animer ces journées d'étude.

Pour participer à ces journées, il faut :

- S'inscrire auprès de la CGT Educ'Action : ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr
- En faire la demande à votre chef d'établissement avant le 17 octobre

Tu peux trouver ci-dessous un modèle de lettre.

Nom Prénom	Madame le Recteur
Adresse professionnelle	s/c de Mme ou M. le Proviseur
Objet : demande de congé de formation économique, sociale, syndicale.	
Madame,	
J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement duau.....conformément (utiliser la mention utile 1 ou 2) :	
1)	
2)	
en vue de participer à un stage de formation syndicale.	
Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la Formation Syndicale CGT, organisme agréé à dispenser cette formation.	
Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue du stage.	
Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.	
Signature	
1) Droit privé : aux dispositions de l'article L 451-1 du Code du Travail (loi du 30.12.85)	
2) Droit public : au décret n° 84-474 du 15.6.84	

Mépris : « *sentiment par lequel on juge quelqu'un....indigne d'estime, d'attention* » *Le Larousse.*

Voilà ce que ressentent les professeur-e-s documentalistes depuis l'annonce par la Ministre de son refus d'attribuer l'ISOE à ces derniers, au prétexte que cette indemnité est réservée « *aux enseignants assurant une tache de coordination tant du suivi des élèves que de la préparation de leur orientation* » et que si les professeur-e-s documentalistes participent bien à la réussite des élèves, leurs missions « *ne les conduisent pas à intervenir sur le suivi et l'évaluation des élèves, ni dans les relations avec les parents pour les projets d'orientation* ». FAUX ! Les professeur-e-s documentalistes, répondent aussi du référentiel professionnel de 2013. La refonte de la circulaire de mission est actuellement en discussion, mais une telle annonce interroge sur la volonté du ministère de leur reconnaître le statut d'enseignant-e.

Brèves d'actu

SALAIRES : Depuis le temps qu'on vous le dit !!

Le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) n'est qu'une déclinaison de la loi El Khomri. Jusqu'à présent notre ministère n'était pas concerné, mais ne nous réjouissons pas. Evaluation de notre carrière par le chef d'établissement, réforme du déroulement d'une carrière, embauche de personnels contractuels, le tout après la réforme des rythmes scolaires et la délégation aux municipalités du déroulement de la journée d'un élève,..... tout cela ne vous rappelle rien ? La loi El Khomri inverse la hiérarchie des normes, le PPCR renverse le statut et bientôt l'Education ne sera plus Nationale.

Vous ne nous trouvez plus sur le net ? Pas d'inquiétude, le site est actuellement en refonte et reviendra dès que possible. En attendant toutes les infos sur le site national :

unsen.cgt.fr



URSEN-CGT Educ'Action

2 rue du Parc
71 100 Chalon/ Saône
Tel : 03 85 46 09 07 -
ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 21

Bourse du Travail
17 rue du Transvaal
21 000 Dijon
Tel : 03 80 37 14 08
Fax : 03 80 66 52 31
e-mail : cgt.educ21@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 58

2 Bd Pierre de Coubertin
58 000 Nevers
Tel : 03 86 50 67 85
e-mail : sdencgt58@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 71

2 rue du Parc
71 100 Chalon sur Saône
Tel : 03 85 46 09 07
e-mail : sden71-cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 89

47 avenue Gambetta
89300 JOIGNY.
Tel : 03 86 62 33 24
e-mail : jplafont@free.fr
cgteducaction89@gmail.com

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom Prénom
Adresse personnelle
Code Postal Commune
Discipline Grade ou corps Echelon
Etablissement.....
Adresse
Code Postal Commune

